



A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Échevins de Bertrix

Bertrix, le 22 mai 2020

Concerne : dépôt d'un point à l'ordre du jour du Conseil du 28 mai 2020

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous voudrions porter un point à l'ordre du jour du Conseil du 28 mai 2020 :

- Motion du Conseil Communal de Bertrix du 28 mai 2020 relative à la consultation publique sur le projet de stockage géologique des déchets nucléaires les plus radioactifs

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires ainsi que le texte soumis au vote.

Bonne journée.

Pour les groupe ECOLO et ENSEMBLE,
Jean-Pierre GRAISSE et Léon COLLIN, chefs de groupe

Motion du Conseil Communal de Bertrix du 28 mai 2020 relative à la consultation publique sur le projet de stockage géologique des déchets nucléaires les plus radioactifs

L'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) a débuté le 15 avril une consultation publique relative à son projet de stockage géologique des déchets nucléaires radioactifs. Celle-ci se clôture le 13 juin.

Les groupes ECOLO et ENSEMBLE considèrent que le moment est totalement inapproprié pour la tenue d'une consultation sur un sujet aussi important qui potentiellement représente des risques multiples pour l'environnement et la santé de la population. En période de confinement, l'attention de l'opinion publique et des autorités locales est légitimement focalisée sur la gestion de la pandémie et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales.

En outre, nous estimons qu'à ce stade, l'option « stockage géologique » telle que proposée par l'ONDRAF ne présente pas les garanties de sécurité requises, notamment en raison des aléas sismiques imprévisibles sur des échelles de temps aussi longues.

Nous proposons dès lors au Conseil communal de Bertrix de marquer son opposition à tout projet d'enfouissement de déchets hautement radioactif dans le sous-sol de la commune de Bertrix et proposons, via la motion ci-dessous, de demander à l'autorité compétente une prolongation de l'enquête publique afin de permettre un réel débat public.

Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 28 mai 2020, sur proposition des groupes Ensemble et Ecolo,

Considérant que la destination finale des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie n'a pas été prévue au moment de la construction des centrales et qu'aucune décision politique n'a jusqu'ici été prise à cet égard ;

Considérant que l'Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies (ONDRAF) propose au Gouvernement fédéral d'adopter le « stockage géologique » (ou l'enfouissement) comme destination finale des déchets hautement radioactifs ;

Considérant que l'ONDRAF mène une consultation publique portant sur ce projet (intitulée « Une destination finale pour les déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie en Belgique ») du 15 avril au 13 juin 2020 inclus, soit en pleine période de confinement, durant laquelle l'attention de l'opinion publique est légitimement focalisée sur la gestion de la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences sanitaires, économiques et sociales ;

Considérant que la commune de Bertrix est potentiellement concernée et visée dans l'étude d'incidences environnementales de l'ONDRAF ;

Considérant que ce projet de l'ONDRAF est basé sur son Plan Déchets présenté en 2010, qui fut remis en question à deux reprises par l'AFCN (Agence fédérale de contrôle nucléaire), en 2016 et 2017 ;

Considérant que les principaux aspects du présent projet restent inconnus, aucune information quant aux modalités concrètes du stockage de ces déchets (lieu, moment et méthodes) n'étant à ce stade spécifiée ;

Considérant qu'il est impossible de s'assurer que la solution de « stockage géologique » proposée par l'ONDRAF soit totalement sécurisée, notamment parce que les aléas sismiques sont imprévisibles sur des échelles de temps aussi longues que de l'ordre du million d'années ;

Considérant qu'en Suède, la justice a rejeté le 23 janvier 2018 le « projet de stockage géologique » dans la mesure où il comporte de trop nombreuses incertitudes sur la tenue à long terme des conteneurs de déchets qui seraient entreposés dans le stockage géologique tel qu'envisagé aujourd'hui ;

Considérant qu'il n'existe aucune étude d'incidences à l'étranger sur le stockage géologique en tant que « concept », ni de site de stockage de déchets hautement radioactifs qui soit pleinement fonctionnel ailleurs dans le monde ;

Considérant que l'enfouissement des déchets radioactifs engagerait la Belgique sur une durée d'au moins 300.000 ans et coûterait au moins 10,7 milliards ;

Considérant que le « stockage géologique » des déchets radioactifs serait à terme irréversible ;

Considérant que l'ONDRAF n'a pas encore mené d'étude approfondie sur les solutions alternatives au « stockage géologique », comme exigé par l'AFCN et la population belge ;

Considérant qu'il n'y a aucune nécessité de décider dès à présent d'une solution finale ou définitive de stockage des déchets hautement radioactifs (le gouvernement des Pays-Bas ayant, par exemple, décidé le 29 janvier 2018 de reporter toute décision définitive à l'an 2100) ;

Considérant que cette consultation a été lancée sans qu'aucune des communes potentiellement concernées n'ait été informée au préalable ni du projet ni de la procédure de consultation à son propos, ni par l'autorité fédérale compétente, ni par le Gouvernement wallon, dont rien ne permet à ce stade de savoir s'il en a été informé ou non ;

Considérant que cette consultation est inopportune et scandaleuse par son absence totale de transparence, tant envers l'ensemble de la population qu'envers l'autorité communale, d'autant plus qu'elle intervient dans le contexte anxiogène de la crise du Coronavirus, qui empêche la tenue de réunions publiques et l'accès normal aux informations et publicités nécessaires à cette procédure ;

Considérant qu'il n'existe pas de « bonne solution » pour les déchets radioactifs, et qu'il est donc nécessaire de rechercher démocratiquement la moins mauvaise, et de la justifier publiquement ;

DÉCIDE

- de refuser dès maintenant tout enfouissement de déchets radioactifs dans le sous-sol de la commune de Bertrix et d'en informer l'ONDRAF dans le cadre de son enquête publique avant la date du 13 juin 2020 ;
- d'inviter la Province de Luxembourg à prendre la même décision pour l'ensemble de son territoire et à œuvrer afin de convaincre toutes les communes de la province à d'ores et déjà signifier une décision de leur Conseil dans ce sens à l'ONDRAF ;
- d'inviter le Collège à demander, à cette fin, une prolongation de l'enquête publique de l'ONDRAF d'une période de six mois après la fin de la crise COVID 19 pour qu'un débat public et démocratique, en dehors de la période de crise, puisse s'organiser en toute transparence ;
- de charger le Collège de transmettre cette motion du Conseil communal au Directeur général de l'ONDRAF avant la date du 13 juin 2020 pour réagir à la consultation publique.